

BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 27 NOVEMBRE 2023

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept novembre à dix sept heures trente, le Bureau Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un novembre deux mille vingt trois, s'est réuni dans les locaux de la Communauté de Communes des Deux Rives, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2023D1-1-2-137

OBJET : ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN
PROGRAMME INTER-COMMUNAL D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT
ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE

Etaient présents :

Messieurs BAYLET Jean Michel, DELACHOUX Jean-Paul, RENAUD Olivier, DELFARIEL Eric, BENOIT Pascal, DOUSSON Bruno, RATTO Stéphan, Madame LE CORRE Christiane, DUPUY Jean, Madame MAERTEN Marie Bernard, MERIEL Guy et BOYER Serge.

Absents excusés :

Messieurs TERRENNE Jean Paul, Madame FILLATRE Francine (a donné pouvoir à DELFARIEL Eric),.

Assistait à la réunion :

Mr BRAJOUX Pascal : Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle : Attaché Territorial

Jean Paul DELACHOUX a été désigné secrétaire de séance

2023D1-1-2-137**OBJET : ÉTUDE PRÉ-OPÉRATIONNELLE POUR LA MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME INTER-COMMUNAL D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT ATTRIBUTION D'UN MARCHÉ PUBLIC DE SERVICE**

Le Président rappelle que la Communauté de Communes des Deux Rives a lancé une consultation par voie de procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123-1 et R. 2123-1^o du Code de la commande publique.

Elle concerne une étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un programme inter-communal d'amélioration de l'habitat, dont la date de remise des offres était fixée au 04 octobre 2023 à 12h00.

La Commission des Plis s'est tenue le 16 novembre 2023 pour le jugement des offres.

Le règlement de consultation prévoit les critères de notation suivants :

Critères	Pondération
1 - Prix des prestations	40.0
2 - Valeur technique	60.0
<i>2.1 - Moyens humains et techniques mis à disposition (compétence, pluridisciplinarité, expérience individuelle, références comparables)</i>	<i>20.0</i>
<i>2.2 - Compréhension des objectifs et enjeux, méthodologie pour y parvenir (sur la base de la note méthodologique jointe)</i>	<i>30.0</i>
<i>2.3 - Planning prévisionnel détaillé précisant la durée de chaque phase exprimée en jours et le nombre de réunions</i>	<i>10.0</i>

Les entreprises suivantes ont déposé une offre :

Entreprise	Code postal - Ville
SAS VILLES VIVANTES	69003 - LYON
SAS URBANIS	31300 - TOULOUSE
BIEN COMMUN	31000 - TOULOUSE

Au vu du rapport d'analyse des offres, le candidat SAS URBANIS obtient la meilleure note, son prix n'étant pas le moins-disant mais son mémoire répondant au besoin. En effet, dans son offre le candidat présente plus de références ainsi qu'une note et un planning détaillé pour chaque phase de l'étude y compris la tranche optionnelle.

La Commission des Plis propose au Bureau Communautaire le classement suivant :

Estimation : 120 000,00€		
Classement	Nom ou Raison sociale du Candidat	Montant H.T au regard de l'offre financière du candidat
1	SAS URBANIS	<u>Tranche ferme</u> (réalisation de l'étude pré-opérationnelle) : 57 832,50€ <u>Tranche optionnelle</u> (réalisation d'une étude de faisabilité RHI-THIRORI) : 29 302,50€ <u>Total cumulé</u> : 87 135,00€
2	BIEN COMMUN	<u>Tranche ferme</u> (réalisation de l'étude pré-opérationnelle) : 64 875,00€ <u>Tranche optionnelle</u> (réalisation d'une étude de faisabilité RHI-THIRORI) : 15 000,00€ <u>Total cumulé</u> : 79 875,00€
3	SAS VILLES VIVANTES	Offre inappropriée (l'offre remise n'est pas destinée à la CC2R)

(RHI-THIRORI = Résorption de l'Habitat Insalubre – Traitement de l'Habitat Insalubre, Remédiable ou dangereux, et des Opérations de Restructuration Immobilière)

En conséquence, le Président propose :

- d'attribuer le marché au candidat SAS URBANIS pour les montants indiqués dans l'offre financière du candidat,
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'attribuer le marché au candidat SAS URBANIS pour les montants indiqués dans l'offre financière du candidat,

AR Prefecture

082-248200016-20231127-2023D1_1_2_137-DE
Reçu le 04/12/2023

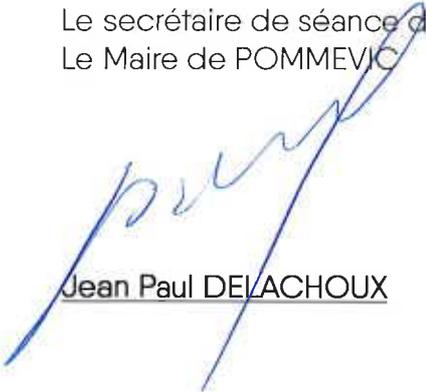
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer le marché correspondant et toutes les pièces y afférentes.

Fait à Valence d'Agen, le 27 novembre 2023
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 28 novembre 2023

Le secrétaire de séance désigné
Le Maire de POMMEVIC

Le Président de la Communauté de
Communes des Deux Rives


Jean Paul DELACHOUX


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES


Jean Michel BAYLET